

L'ENSA Paris Val de Seine recrute un.e enseignant.e de séminaire de droit

Lettre d'engagement de 32 heures à compter de novembre 2023 jusqu'à décembre 2023

Contacts

Eric LAUBE
Enseignant coordinateur
de la HMONP,
eric.laube@paris-valdeseine.archi.fr
06 84 65 95 62

Benjamin COLBOC
Enseignant coordinateur
de la HMONP,
benjamin.colboc@paris-valdeseine.archi.fr

Agathe BERCHTOLD
Responsable du service
de l'insertion
professionnelle
agathe.berchtold@paris-valdeseine.archi.fr
01 72 69 63 23

Doriane CORNILLIE
Cheffe du service des
ressources humaines
doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr
01 72 69 63 27

Missions et activités principales

La formation à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a débuté en 2005 à l'ENSAPVS avec la volonté de répondre aux directives du ministère en matière de contenu et de transmission pédagogique et de compléter fortement la formation des titulaires du diplôme d'Etat d'architecte (ADE) dans les champs peu investis par l'enseignement en licence et master. Cette formation est notamment structurée autour de trois séminaires obligatoires en groupes d'environ 30 candidats ainsi que de travaux dirigés en groupe d'environ 15 candidats pour le suivi de la mise en situation professionnelle, organisés autour d'un directeur d'études. L'objectif de la formation est de préparer les candidats au jury d'habilitation en leur permettant d'asseoir une posture propre vis-à-vis de leurs futures responsabilités sur des connaissances solides en matière juridique, de chantier et de gestion financière, notamment.

Le séminaire de droit consiste à réaliser une initiation approfondie en matière de droit de l'architecte, en 4 séances d'une demi-journée. L'objectif est l'apprentissage du droit de l'architecte entendu comme un outil de prévention des risques juridiques du métier d'architecte, de développement et de structuration d'une agence d'architecture. Les séances peuvent être précédées d'un exercice écrit et noté. Un exercice d'analyse juridique est proposé en fin de session.

Le séminaire abordera pour l'ensemble des candidats à l'HMONP :

- Les risques juridico-financiers et les responsabilités civiles et pénales auxquels s'exposent l'architecte tout au long de l'exécution de sa mission, puis après la réception des ouvrages, qu'il intervienne en tant qu'architecte de conception, architecte en charge d'une mission de maîtrise d'œuvre d'exécution ou au titre d'une mission complète ;
- Les modalités permettant à l'architecte de cadrer ces risques et responsabilités (pour ses projets en France et à l'étranger), et ce, essentiellement au stade de la négociation du contrat d'architecte, puis au cours de sa mission (par l'écrit). Cela comprend également les différents modes d'organisation et de structures contractuelles qui peuvent être retenus dans le cadre de la réalisation d'une opération de construction (PPP, conception-construction, marché de maîtrise d'œuvre...) ;
- Le cadre juridique de l'exercice de sa profession à travers la déontologie de l'architecte, les ordres (national et régional), la loi sur l'architecture, les modes d'exercice possibles (professionnel libéral, société d'architecture...), les statuts de salarié ou de collaborateur libéral... ; dans ce cadre, sera également évoqué un comparatif de l'exercice du métier d'architecte en Europe et dans le monde ;
- la protection de l'œuvre architecturale en approchant les contours du droit de la propriété intellectuelle appliqué aux architectes (droit moral et droits patrimoniaux d'auteur).

Ces développements seront agrémentés d'exemples très concrets relevant tant de la « négociation » entre les parties (architecte/maître d'ouvrage) que des échanges pré-contentieux ou directement contentieux (procès civil et pénal impliquant l'architecte).

Ce travail est réalisé en articulation avec la mise en situation professionnelle des candidats dans un cadre d'alternance.

Les candidats à l'HMONP doivent pouvoir, à l'issue de cette formation, lire, comprendre voire négocier un contrat de maîtrise d'œuvre, comprendre les enjeux juridiques de l'exercice de la profession d'architecte, discerner la responsabilité civile de la responsabilité pénale, autrement dit se mettre en situation d'associé vis-à-vis de la gestion juridique et contextuelle d'une agence.

Le séminaire est organisé en 6 groupes qui seront affectés à 4 enseignants avec une contrainte de mise en cohérence des contenus et des rendus au niveau de la promotion complète (réunions préparatoires à prévoir).

Le séminaire est organisé par groupes d'environ 30 candidats en 4 séances successives d'une demi-journée de 4h le vendredi (matin ou après-midi).

Compétences techniques

Les candidats enseignants devront avoir une bonne connaissance des pratiques de la maîtrise d'œuvre (contrats, gestion d'agence) et présenter au minimum une maîtrise en droit (Master 1) ou une formation universitaire dans le domaine juridique et le cas échéant également une pratique de plusieurs années dans le domaine de la construction. Les candidatures de professionnels en activité dans des champs proches de la construction sont vivement encouragées.

Savoir-faire

Expérience et goût pour l'enseignement. Capacité à vulgariser auprès d'un public se rapprochant de "cadres non juristes".

Environnement professionnel

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine est un établissement public national d'enseignement supérieur et de recherche en architecture sous la double tutelle de Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture d'environ 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2000) et de ses enseignants (250) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts forts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'équipe administrative se compose d'une soixantaine de personnes.

L'ENSA Paris-Val de Seine est située Paris Rive Gauche dans un campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la Bibliothèque nationale de France et de la banlieue Est de Paris. Elle est associée par décret à l'Université de Paris-Cité. Elle est également en convention avec Alliance Sorbonne-Paris-Cité.

La formation HMONP est organisée autour de deux coordinateurs pédagogiques et d'une commission HMONP.

Planning prévisionnel

- 03/11/2023 : démarrage des séminaires obligatoires
- Les séminaires se dérouleront ensuite les vendredis 10, 17, 24/11 et 01, 8, 15, 22/12

Pour postuler

Candidatures (lettre de motivation, CV) à adresser jusqu'au 20 juin 2023 à Monsieur le directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine et à envoyer par mail à : agathe.berchtold@paris-valdeseine.archi.fr; eric.laube@paris-valdeseine.archi.fr; benjamin.colboc@paris-valdeseine.archi.fr

Copie à : doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

Entretiens à partir du 26 juin 2023

Conditions de recrutement

Lettre d'engagement de 32h à compter du 03 novembre 2023 jusqu'au 22 décembre 2023 (taux horaire brut de 40.91 €).